



À compter du 27/02/2017, les demandes d'échange de permis étranger seront traitées aux guichets 27 et 28 du bureau de la circulation **uniquement sur rendez-vous**.

Seuls les demandeurs présentant un dossier complet et conforme seront reçus.

Pour connaître la liste des pièces à fournir selon votre situation et prendre rendez-vous, merci de vous rendre sur le site internet de la préfecture de l'Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/>

Onglet : « démarches administratives »

Rubrique : « permis de conduire »

Icône : « échange de permis étranger »